

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0891**

commune (s) :

objet : Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Maintenance des protections en matériaux réfractaires des fours d'incinération - Lot n° 1 : entretien des fumisteries - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mai 2009**

**Décision n° B-2009-0891**

objet : **Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Maintenance des protections en matériaux réfractaires des fours d'incinération - Lot n° 1 : entretien des fumisteries - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La restauration des protections intérieures des fours consiste à déposer et reposer des briques réfractaires en les scellant de béton et de ciment spéciaux afin de protéger ces briques des agents corrosifs.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la maintenance des protections en matériaux réfractaires des fours d'incinération du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud. Le marché est composé de 2 lots, le présent rapport concerne le lot n° 1 : entretien des fumisteries.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification, pour un montant minimum sur la durée de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un montant maximum sur la durée de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 17 avril 2009, a classé les offres et désigné celle de l'entreprise Ferbeck et Fumitherm comme offre économiquement la plus avantageuse et elle a donc attribué le marché à cette dernière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification concernant la maintenance des protections en matériaux réfractaires des fours d'incinération du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud, lot n° 1 : entretien des fumisteries et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Ferbeck et Fumitherm, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un montant maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - comptes 615 580 et 615 610 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.**